

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Commonwealth : le chef de l'État présent à la levée du drapeau gabonais

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

Le président de la République, Ali Bongo Ondimba, sera absent du pays en début de semaine prochaine. Le premier magistrat gabonais assistera le lundi 17 octobre 2022, à Londres, au Royaume-Uni, à la cérémonie de levée du drapeau gabonais baptisée "Flag-raising" qui symbolise officiellement l'adhésion et l'appartenance du Gabon au Commonwealth, la communauté anglophone à laquelle notre pays a adhéré, le 25 juin dernier à Kigali au Rwanda. C'était lors du 26e sommet des chefs d'État et de gouvernement de ladite Communauté.

Nolens volens, l'adhésion du Gabon à l'espace anglophone conforte indéniablement sa position diplomatique, déjà forte et audible sur la scène internationale, en atteste son



Le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, quittera le pays ce lundi, comme ici lors d'un précédent déplacement.

actuel statut de membre non permanent du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (Onu). Une adhésion de l'avis des gouvernants qui lui permettra de diversifier ses partenaires économiques, pour reprendre les propos du numéro un gabonais au lendemain de l'officialisation de l'entrée du pays au sein du Commonwealth.

Nul doute que lors de son séjour en territoire Britannique, le chef

de l'État aura, certainement, des rencontres diplomatiques de haut niveau, comme c'est souvent le cas durant ses missions à l'étranger.

Soulignons que le Commonwealth est une institution forte de 2 milliards cinq cents millions d'habitants répartis sur cinquante-six pays à travers la planète. Des pays membres partageant des valeurs et objectifs communs.

Législatives partielles : aux urnes ce week-end !

TROIS circonscriptions électorales sont concernées par ce scrutin.

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

Le premier tour des élections partielles sur trois sièges aura lieu ce samedi 15 octobre 2022, de 07 heures à 18 heures, conformément au calendrier électoral arrêté par le Centre gabonais des élections (CGE). Il s'agit du 1er siège du département de l'Ogoulou (Mimongo) dans la province de la Ngounié ; du siège unique du 1er arrondissement de Tchibanga dans la Nyanga ; et du 2e siège du département de la Zadié (Mékambo) dans la province de l'Ogooué-Ivindo. Dans la première circonscription, quatre candidats s'opposent : Sadié Charles du Parti démocratique gabonais (PDG), Mbigou Andréa Ghislaine du Parti social démocrate (PSD), Ngoma Madoungou Senturel du Rassemblement héritage et modernité (RHM), et Bisselo

Alain Bruno qui se présente comme indépendant.

A Tchibanga le nombre de candidats est un peu plus élevé. On compte Yembit Yembit Jean-Charles du PDG, Manomba Boulingui Marie-France du parti Les Démocrates (LD). A ceux-là s'ajoutent trois indépendants : Mouity Marie Stéphanie, Mamfoumbi Aristide et Mouloungui Crépin Thérance. Sur le 2e siège de la Zadié, ils ne sont que deux candidats. Il s'agit de Bokamba Ndombi Atabi Franck Ulrich du Parti démocratique gabonais, et de Dibadibadi du Parti social démocrate. Ici il n'y a aucune éventualité de passer à un second tour, le scrutin n'opposant que deux candidats seulement. Dans tous les cas, le calendrier électoral fixe le second tour pour le samedi 29 octobre prochain, au terme d'une campagne qui s'ouvrira le mercredi 19 octobre à 00 heure.



Une phase des opérations de vote lors d'un précédent scrutin.

Entre nous soit dit

La Cour constitutionnelle au-delà des intentions et des préjugés

Teddy OSSEY*

LE verbe haut et soutenu par une indignation véhémente, le camp politique dit de l'opposition avait rué dans les brancards avec une rare virulence, dénonçant l'illégitimité autant que la forclusion qui disqualifiait l'actuel bureau du Centre gabonais des élections (CGE) à continuer d'officialier. L'exception consentie pour cause de force majeure découlant de la triste séquence relevant de la pandémie de coronavirus dont nul ne pouvait prédire la fin ne se justifiait plus une fois les contraintes liées étaient levées. Les récriminations de même que les accusations toutes surfaites étaient alimentées par une impatience de mauvais aloi, autant que par une précipitation équivoque. Avec un sens partisan de l'amalgame, l'on a volontairement rétréci et la logique et le bon sens. À la remorque de ce fatras pseudo-juridique, on a battu le rappel des prompts

à dégainer qui pullulent sur les réseaux sociaux. La Haute juridiction qu'est la Cour constitutionnelle s'est trouvée étrangement mise à l'index et outrageusement désignée. Il aura fallu attendre que la plateforme du parti politique "REAGIR" et ses alliés aillent au-devant de cette Cour pour introduire une saisine en lien avec les élections législatives partielles imminentes, pour qu'enfin la lumière se fit de manière imparable et irrémédiablement dissuasive et plus que tout convaincante.

Certes, la Haute juridiction, sous la férule de Marie-Madeleine Mborantsuo, aura validé la forme mais en rejetant le fond sur la suppression des actes posés par l'actuel bureau du CGE concernant les partielles en cours. La requête de la plateforme politique "REAGIR" trouvera une oreille particulièrement attentive auprès de la Cour constitutionnelle, car dans son rendu la Haute juridiction

exigera que le renouvellement du bureau du CGE se fasse dans le mois suivant la proclamation des élections du 15 et 29 octobre 2022. Si les requérants, à leur grande satisfaction, saluent cette décision de la Cour qui, par ce fait, vient confirmer de manière irrévocable que le Gabon est véritablement un État de droit, nous restons stupéfaits et frappés par le peu de cas manifesté par les brailleurs en tous genres, et autres censeurs de l'avant-veille pour relayer avec solennité cet arrêt de la Haute juridiction. Ce mutisme confond les intrigants, mais il n'enlève en rien que le modèle gabonais fasse école. Pour preuve, l'Association des femmes leaders d'Afrique va consacrer ce jour l'exceptionnel parcours de notre "3M nationale" et cette distinction honore tout le Gabon. Bassé!

* Chroniqueur